

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Groupe d'intervention  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 574 du 24 septembre 2012 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2012 du personnel sous-officier de réserve du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1235142S

Le commandant du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 relatif aux délégations de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière de gestion et d'administration des officiers, sous-officiers et militaires du rang de réserve de la gendarmerie nationale;

Vu la circulaire n° 57974 du 19 juin 2012 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2012;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 24 septembre 2012,

Décide:

Le tableau d'avancement pour l'année 2012 du personnel de réserve sous-officier de gendarmerie est arrêté ainsi qu'il suit:

Pour le grade de major de réserve, l'adjudant-chef de réserve :

Clémence, Laurent

Nigend : 250 760

*Le général,  
commandant du groupe d'intervention  
de la gendarmerie nationale,  
T. OROSCO*